



Lancement de la campagne annuelle d'alimentation CET 2025 au titre de l'année 2024

Suite aux jeux olympiques et paralympiques 2024, des dispositions temporaires s'appliquent aux comptes épargne temps pour l'année 2024 :

- Progression doublée : 20 jours annuels au lieu de 10 (au-delà du seuil de 15 jours)
- Plafond augmenté : 60 à 70 jours
- Plafond ajusté pour les agents au-delà de 60 jours : + 10 jours. Exemple : un agent avec 65 jours passe à 75 jours. Ces jours supplémentaires peuvent être maintenus ou utilisés ultérieurement.

**CES MESURES S'APPLIQUENT A TOUS LES AGENTS PUBLICS MOBILISES
OU NON PENDANT LES JOP**

Le guide CET 2025 et deux formulaires adaptés sont disponibles :

un formulaire « JO70 » => pour les agents dont le CET actuel est **égal ou inférieur à 60 jours**. Au-delà du seuil de 15 jours, les agents peuvent **alimenter** leur CET **jusqu'à 20 jours** de congés acquis au titre de 2024 dans la **limite d'un plafond de 70 jours**. par exemple :

- * 1er cas CET < à 15 jours: un agent dont le CET est de 12 jours au 31 décembre 2024 pourra maintenir jusqu'à 23 jours supplémentaires et atteindre un solde de 35 jours
- * 2ème cas CET ≥ à 15 jours : un agent dont le CET est de 25 jours au 31 décembre 2024 pourra alimenter son CET de 20 jours supplémentaires maximum et atteindre un solde de 45 jours

un formulaire « JO80 » => pour les agents dont le CET actuel est **compris entre 61 et 70 jours**. Les agents peuvent **alimenter** leur CET **jusqu'à 10 jours** de congés acquis au titre de l'année 2024 sur leur CET dans la **limite d'un plafond égal** au nombre de jours épargnés sur leur CET **augmenté de 10 jours**, par exemple : un agent dont le CET est de 62 jours au 31 décembre 2024 disposera d'un plafond maximal de 72 jours.

DON DE JOURS :

jusqu'au 31 décembre 2024, possibilité de donner des jours non consommés à des collègues en difficulté.

Calendrier :

Du 1 au 31 janvier 2025 : renseignement des formulaires

Jusqu'au 15 mars 2025 : saisie des données dans les logiciels de gestion

Jusqu'au 15 avril 2025 : intégration des données dans dialogue 2

JUIN 2025 : mise en paiement des jours CET

**NOS DELEGUES SONT A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION OU ASSISTANCE
LIEE A CETTE CAMPAGNE DE CET 2025**

Rejoignez-nous

